

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/03/10-15	Relais Petite Enfance : Convention de partenariat avec la Résidence l'Auzelaire
Date et heure de la séance	10 mars 2025 - 18h00
Lieu	Salle communale - Chalvignac
Date de la convocation	4 mars 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	26
Nombre de pouvoirs	5
Présents ou représentés	31

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
François POUCHOT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Serge VIALLEMONTEIL
Edwige ZANCHI

Représentés :

Maryse BONNET	Raymonde THESSANDIER
Béatrice CARTAYRADE	Jacques SERRAT
Alain DELASSAT	Andrée BROUSSE
Sylvie FENIES	Jean-Jacques VAISSIER
Luc MACE MALAURIE	Christian VERT

Pouvoir donné à :

Absents :

--

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/03/10-15

**Relais Petite Enfance : Convention de partenariat
avec la Résidence L'Auzelaire**

Le Relais Petite Enfance intervient, dans le cadre de sa mission, dans de nombreux établissements. À ce jour, aucune convention de partenariat existe entre les structures et la Communauté de Communes du Pays de Mauriac.

Afin de régulariser la situation et de sécuriser ces interventions, il est présentée une convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Pays de Mauriac pour le compte du Relais Petite Enfance et le Centre Communal d'Action Social pour le compte de la Résidence L'Auzelaire dans le cadre des actions intergénérationnelles. Le but de ces actions sont : la réalisation d'un lien intergénérationnel entre les enfants et les personnes âgées : promouvoir les échanges, la tolérance, le partage et apporter de la bonne humeur aux résidents de l'Auzelaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le projet de convention de partenariat avec la Résidence L'Auzelaire,

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE la convention de partenariat avec la Résidence L'Auzelaire telle que jointe en annexe à la présente délibération ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et tout document s'y rapportant.**

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 31

Votes pour : 31

Votes contre : 00

Le secrétaire de séance,



Olivier ROCHE

Fait à Chalvignac, le 10 mars 2025,
Au registre sont les signatures

Le Président,



Stamp: COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
1 av. de l'Europe Gabon
BP533
15200 MAURIAC
* PAYS DE MAURIAC *

Jean-Pierre SOULIER